

LE POINT

SUR LES PETITES ARMES EN AFRIQUE

NO 2, JUIN 2002

La Journée Africaine du 25 mai est l'Anniversaire de l'Unité Africaine, fondée en 1963. Dans sa recherche de nouveaux moyens pour s'adresser aux problèmes de développement économique, de prévention des conflits, de bonne gouvernance, et de démocratie, l'OUA va bientôt devenir l'Union Africaine. Cette nouvelle Union sera lancée lors du sommet de Durban, Afrique du Sud en juillet 2002. A travers les structures mises en place dans le cadre de l'Union Africaine aussi bien que du NEPAD et CSSDCA, l'UA s'attaquera aux problèmes qui empêchent la paix et le développement économique de l'Afrique.

Editorial

Plusieurs décennies de conflits à travers le continent africain ont laissé dans leur sillage une concentration de petites armes et armes légères. Ces armes empêchent le développement sur le continent par leurs propriétés meurtrières.

Pour aboutir à la paix et la sécurité durables en Afrique, il faut mener une lutte soutenue au niveau régional, sous-régional et national contre la prolifération, le trafic et la circulation illicites de ces armes. En Afrique de l'Ouest, le PCASED a mené des discussions qui ont vu la création des points de focalisation nationaux comme une étape vers la mise en exécution du Moratoire de la CEDEAO. En Afrique du Sud, le Protocole sur les Armes à feu est sur le point d'être ratifié par les Etats Membres de la SADEC, et les pays ont déjà identifié des projets pratiques.

Même l'Angola, avec son traité de paix encore fragile, a mis au point son programme de DDR avec plus de 60 000 combattants de l'UNITA déjà inscrits sur des listes dans des cantons. Le progrès de

l'Afrique vers un redressement a été une fois de plus pistonné par les élections qui viennent d'avoir lieu en Sierra Léone. Ces élections ont été précédées par un processus de paix et de désarmement, de démantèlement et de réintégration. Avec le retour de la stabilité en Sierra Léone, les efforts



déployés pour réduire le nombre d'armes en circulation libre vont réussir à minimiser le risque de l'emploi de ces armes à des fins criminelles ou de violence. Les pays africains entrent dans un nouvel avenir avec le lancement de l'Union Africaine. Le principe fondamental de l'Union Africaine est de créer une plate-forme de paix et de sécurité pour l'avancement du peuple africain. L'un des points clés de cette nouvelle donnée est la lutte contre la prolifération et le trafic des petits calibres. Il faut harmoniser les efforts et oeuvrer ensemble pour mettre en pratique les Déclarations et les Protocoles. Il faut soutenir ces mesures et les évaluer de temps en temps et, grâce à l'efficacité des programmes de DDR et autres projets pratiques, on devrait aboutir à la réduction de l'approvisionnement et du besoin de possession de petites armes et armes légères.

SOMMAIRE

Editorial	1
Destruction du surplus des stocks: Progrès de l'Afrique du Sud	2
Démobilisation de la Jeunesse	3
Le Mozambique: Héritage éternel des Mines Antipersonnelles	4
Sécuriser les Frontières de l'Ouganda	4
Défis pour la Paix en Angola :Exécution de DDR ..	5
La Société Civile et le Programme des Nations Unies concernant les Petites Armes	6
Mesures de Contrôle des petites armes: Mise à jour des Lois	
• Protocole des Nations Unies au sujet des Armes à Feu	7
• Le Programme des Nations Unies sur les petites armes	7
• Protocole de la SADEC au sujet des Armes à Feu 7	
• Réseau de la Société Civile en Afrique de l'Ouest	7
• Démilitarisation de l'Erythrée	7
• Le Kenya: Destruction des Armes Confisquées ..	7
• Programme d'Action de la Tanzanie	8
• Traité sur l'Interdiction des Mines Antipersonnelles	8

Destruction du surplus des stocks:

Le gouvernement Sud Africain a déploré l'impact des petites armes dans les communautés de l'Afrique du Sud et l'effet dévastateur de ces armes sur le développement et la reconstruction dans la région ces dernières années.

L'Afrique du Sud déploie toutes ses forces pour freiner la prolifération des petites armes à quatre niveaux:

- Contrôle plus strict des armes légalement acquises par la mise en vigueur de la loi sur le Contrôle d'armes en Afrique du Sud
- Interdiction du mouvement d'armes illégales à travers les frontières nationales. Le Cabinet a pris une décision ferme pour que la Force Sud Africaine de Défense assure la surveillance des frontières comme devoir principal
- Renforcement des mécanismes pour surveiller le transfert et le transit des armes. Un projet de loi sur la contrôle des armes conventionnelles est devant le Parlement.
- Contrôle strict des armes appartenant à l'État et destruction du surplus

Le Comité National Sud Africain pour le contrôle des armes conventionnelles (NCACC) a, en 1998, pris la décision de détruire toutes les armes que l'État avait de trop, les armes désuètes, Hors d'usage, les armes automatiques et semi-automatiques confisquées, carabines spéciales de tireurs embusqués en dessous de 12,7 mm. Cette décision a été ratifiée par le Cabinet, et le Département de Défense (DOD) a pris la décision en 1998 de détruire toutes les armes en excès, désuètes ou confisquées, en possession du département. Au total 271 867 petites armes ont été détruites.

Le coût total de la destruction s'élève à 1,9 millions de Rands (US\$ 190 000). Le gouvernement du Royaume de Norvège et la Force Nationale de Défense de l'Afrique du Sud ont financé le projet. La Norvège a donné 420 000R et on estime qu'au moins 450 000R seront

réalisés de la vente de ferraille de la destruction pour couvrir une bonne partie des frais.

Avant la destruction, il a fallu établir une base de données notamment sur:

- Types et quantité de petites armes à détruire,
- Emplacement des armes,
- Intention de ramasser ces armes à des points centralisés ou décentralisés avant le commencement de la destruction,
- Condition des armes,
- Méthode choisie et emplacement de tel moyen,
- Niveau acceptable de vérification et du nombre exact des armes,
- Meilleure méthode de transport et coûts
- Niveau acceptable de sécurité pour protéger les armes.

De cette enquête initiale, une approche à quatre volets a été adoptée dont:

- Recueillir les données
- Analyse des options de destruction,
- Identification et accès aux

ressources humaines, matérielles et financières,

- L'Application.

PROCESSUS DE DESTRUCTION

Le DOD a retenu la méthode de fragmentation qui s'avère la moins chère en argent aussi bien qu'en temps. Cette méthode consiste à découper le métal en petits morceaux. Les 271 867 armes ont produit 1 385 000 kilos de métal. Le DOD a recouvré 450 000R du coût du projet en vendant cette ferraille.

FACTEURS DETERMINANT LES COÛTS

La destruction des armes n'est pas en elle-même chère. Il y a un petit gain dans la destruction provenant de la vente de la ferraille et des débris. Ce sont plutôt les autres facteurs associés à la destruction qui font monter les coûts. Pour plusieurs pays, le programme coûte trop cher. L'expérience de l'Afrique du Sud nous montre le tableau suivant:

a. **TRANSPORT:** Le chemin de fer et la route sont les seules options possibles à cause du poids et du volume des armes. C'est le facteur le plus cher de toute l'opération.

b. **VERIFICATION ET DENOMBREMENT:** Pour des raisons de transparence le DOD a adopté un système rigoureux de vérification et de dénombrement afin de certifier la destruction de chaque arme, de ses pièces détachées et de ses accessoires. A ce niveau, il faut beaucoup de main d'œuvre

TABLEAU 1: PETITES ARMES SANDF DETRUITES

Description	TOTAL
Carabine R1 7.62mm	198 506
Carabine R1 7.62mm (Paratroupeur)	1 326
Carabine M1 7.62mm	3 708
Carabine Lourde R1 7.62mm	2 914
Bren LMG	3 637
Vickers MG	2 256
Carabine R2	12 237
Uzzi SMG	1 259
Browning 12.7	412
AK47	6 000
PPSH	1 200
AKM	2 000
Autres Armes Confisquées	36 412
TOTAL	271 867

1 The Act is available on the South African Police Services's website: <http://www.saps.org.za/fbill/index.htm>

Essor de l'Afrique du Sud

car cette phase exige l'engagement des ressources rares et d'inspecteurs qualifiés. Il faut une grosse somme car on doit nourrir, loger et déplacer les inspecteurs pendant un bon moment.

c. **SECURITÉ:** Vu la nature de la tâche, il faut maintenir un réseau de

sécurité durant l'embarquement, le transport et la destruction des armes, et c'est très important. L'exercice exige le déploiement d'un réseau de protection, d'exercices de transport et de contre-espionnage. Soulignons que la protection est un service très cher.

Article rédigé par N. Nick SENDALL, Directeur de la Politique des Ressources Matérielles au Secrétariat de la Défense, et le Brigadier Général ZONDAGH, Directeur de la Gestion Logistique. Cet article est rédigé en capacité personnelle des auteurs et ne représente pas nécessairement la position du Département de Défense du Gouvernement Sud Africain.

Demobilisation de la Jeunesse: Defi a la promotion de la paix Angela McIntyre

Pour des milliers d'enfants Sierra léonéens angolais et congolais, la paix est devenue un mythe, au plus un rêve lointain. Pendant des décennies, les conflits armés en Sierra Léone, en Angola et en République Démocratique du Congo ont causé la destruction des populations civiles, de l'infrastructure et a mis en déroute l'économie des communautés. Ces conflits ont systématiquement détruit les lignes de démarcation entre les cibles et militaires. Les structures de protection des enfants et de la jeunesse ont été détruites. Dans de situations pareilles, il y a un pillage et une destruction de la jeunesse à travers le recrutement des enfants comme combattants de premier rang.

Pour des générations prises dans l'engrenage de la guerre, les bases de stimulation pour construire une société de paix par des actes exemplaires, sont absentes. Pour les enfants et la jeunesse qui constituent l'écrasante majorité de la population en Afrique aujourd'hui, la paix doit être inventée du néant par et pour leur génération. Pour des milliers d'anciens combattants, l'idée de réintégration signifie d'abord d'affronter la désintégration du statut quo selon lequel l'ordre se maintient par la force des armes et par la violence.

Les gouvernements qui ont signé des accords internationaux les ont négligés à cause des guerres civiles et ont continué à faire recours aux enfants pour renforcer leur pouvoir militaire. Par contre, les études démographiques ont démontré que les gouvernements africains qui ne

servent pas la cause des enfants et de la jeunesse n'ont aucune raison d'être. Plus de 50 pour-cent de la population de plusieurs états africains a moins de 18 ans, et que ceux qui ont moins de 35 constituent au moins 70 pour-cent. Est-ce que ces gouvernements vont maintenant s'engager à entreprendre le développement des structures économiques et sociales comme moyen d'assurer le rachat d'une paix durable pour la jeunesse? L'année dernière a vu des engagements sans précédents au désarmement. Janvier 2002 a vu l'aboutissement du désarmement et de la démobilisation du gouvernement d'abord, et ensuite des forces rebelles de la Sierra Léone. On a recensé plus de 5 000 enfants en plus des milliers de jeunes adultes. La mort en Angola de Jonas SAVIMBI a permis le cessez-le-feu et à l'éventuelle démobilisation en RDC. Beaucoup d'effort a été déployé pour maintenir le cessez-le-feu en même temps que des discussions politiques sont en cours.

Il y a un élément essentiel pour construire la paix: c'est de faire en sorte que la jeunesse ne garde pas de séquelles de trahison, de la perte de leur jeunesse, de leur éducation et des opportunités économiques. Les jeunes sont conscients de leur double rôle comme victimes et auteurs de violence aux yeux de leurs aînés.

La participation des jeunes et des enfants dans la résolution des conflits, même dans une petite mesure est un signe positif qui ouvre la voie à l'optimisme. Des enquêtes menées auprès d'anciens enfants

PROTOCOLE sur les Enfants dans les conflits armes

Le Protocole Facultatif à la Convention sur les Droits de l'Enfant au sujet de la participation des enfants dans les conflits armés est entré en vigueur en février 2002. A ce jour, 24 pays ont signé le protocole dont quatre sont des partis d'Etat: la RDC, le Kenya, la Namibie et le Rwanda.

combattants ont mis à nu une génération qui réclame le droit à l'instruction, l'apprentissage de métiers, le droit à la parole pour parler pour eux-mêmes, la définition de leur propre paix, selon leurs propres termes. La Session Spéciale sur les Enfants tenue par l'Assemblée Générale des Nations Unies en mai cette année a jeté les bases sans précédent que les enfants doivent avoir leur mot à dire lorsqu'on prend des décisions qui les concernent. Espérons que les gouvernements vont tenir leurs engagements pour rendre le monde sain pour les enfants.

C'est lorsque la guerre prend fin que commence le vrai problème de la résolution du conflit. Les démarches entamées sur place pour mener à bien la réconciliation en Sierra Léone doivent débiter au moment où le mandat du Comité International de Paix touche à sa fin. On ne peut pas aboutir à une solution sans faire appel à la jeunesse pour y mettre des leurs, cette fois-ci pour retrouver la paix et le progrès, faisant de ce groupe partenaire de la nouvelle société.

Le Mozambique: Heritage Enternel des Mines

Noël Stott

Le Mozambique est considéré comme le pays africain le plus infesté de mines. Les mines terrestres ont été posées pendant les deux décennies de guerre civile qui a pris fin en 1992. Parmi les endroits minés il y a les villes, les villages, les points d'eau, les sources d'énergie, les lignes de pylônes, les barrages, les routes, les pistes, les sentiers, les ponts, les lignes de chemin de fer et les installations militaires. Le chiffre le plus courant et le plus cité est celui des Nations Unies qui portent le nombre de mines à 2 millions. Ces estimations, il faut le signaler, sont basées sur les chiffres fournis par les hôpitaux et les ateliers de prothèses. Ces chiffres sont d'autant plus incorrects qu'ils ne tiennent pas compte des victimes qui meurent avant d'arriver à l'hôpital. Le nombre des victimes des mines entre 1980 et 1993 est aux environs de 7 000. A ce jour, les mines continuent d'entraver les projets de réhabilitation et de développement.

Le Mozambique a signé et ratifié la Convention sur l'Interdiction d'Usage, de Production, de Transfert des Mines Antipersonnelles et de leur Destruction de 1997 (Mine Ban Treaty) qui est entré en vigueur le 1er mars 1999. Le Mozambique est en phase de rédaction d'une législation nationale de son plan d'action. Mais en avril 2002, le gouvernement mozambicain a annoncé la destruction des ses stocks de 2 000 mines anti-personnelles à Moamba, province de Maputo, et son intention de détruire 30 000 autres selon les termes du traité. L'Institut National de Déminage a publié en août 2001 les résultats de la première étude détaillée sur la situation des mines. Cette étude, exécutée par le Corps International de Déminage du

Canada, a pour but de recueillir, documenter et analyser les informations sur l'emplacement soit connu ou supposé, des mines sur l'ensemble du territoire, et fournir un aperçu général sur leurs répercussions sur la vie sociale et économique.

Le résultat révèle que la quasi-totalité du territoire connaît les conséquences négatives et la contamination des mines non détonnées (UXO); qu'environ 791 communautés sont infestées de mines, et que 1 374 communautés vivent dans des endroits connus comme "Zones supposés Minées" (SMA). Les résultats ont en plus révélé que:

- Il y a toujours des mines dans 10 Provinces
- 9% de la population est directement affectée par les mines
- Il y a toujours des accidents de mines (on a recensé 172 nouvelle victimes lors des études)
- Les zones supposées minées couvrent une étendue de 562 km²

En ce moment, il y a des opérateurs humanitaires de déminage travaillant au Mozambique aussi bien qu'un petit nombre d'agences humanitaires et commerciaux de déminage. Selon la Campagne Internationale pour l'Interdiction des Mines, une Force de Déminage d'Action Rapide se réunit pour s'installer au Mozambique, mais sa portée sera plus globale. On pense que la nouvelle étude fournira au gouvernement mozambicain et aux organisations les données nécessaires afin de développer et d'exécuter un plan d'action des mines comme priorité pour pouvoir répondre aux besoins socio-économiques pour mitiger l'impact des mines.

Securiser les frontières de l'Ouganda

Eleanor Abrahams

La prolifération des petites armes et armes légères continue de causer de soucis graves avec des conséquences dévastatrices pour les civiles: hommes, femmes et enfants. La circulation libre des armes à travers les frontières, le plus souvent à l'insu des autorités a déstabilisé les communautés vivant le long de ces frontières. Le banditisme, le crime et le vol du bétail sont devenus monnaie courante le long de la frontière entre l'Ouganda et le Kenya. Une réunion récente entre les autorités des deux pays a identifié la prolifération des armes à feu comme cause principale de l'insécurité le long de leur frontière commune. Le résultat est une lourde perte en vies humaines et en moyens de survie. Les parties se sont mises d'accord pour collaborer afin d'enrayer ce trafic et mettre fin au vol entre les deux pays.

Les efforts du gouvernement ougandais ont payé avec la mise au point d'un comité officiel de désarmement en 2001 et le désarmement des groupes ethniques de la région de Karamoja en 2002.

L'initiative du désarmement de Karamoja se présente en deux phases: une période de désarmement volontaire du Karamoja accordant une amnistie jusqu'au 15 février 2002. Selon les sources, 7 676 fusils seulement ont été récupérés durant la phase volontaire. On s'attendait à un chiffre de 40 000. Après le délai, La Force de Défense du Peuple Ougandais a procédé à un désarmement obligatoire et forcé dans la région de Karamoja en février 2002. Cette opération de désarmement a été effectuée selon des mesures policières de repérage et de fouille des lieux ciblés. La méthode de désarmement forcée opérerait en même temps que le désarmement volontaire. Le gouvernement fait face au défi de convaincre les habitants de la sous-région du nord-est de désarmer pendant que le désarmement forcé se déroule dans le Karamoja dans un climat d'insécurité.

Les Defis de Paix en Angola João Gomes Porto

La guerre civile en Angola a officiellement pris fin le 4 Avril 2002 avec la signature des deux belligérants à savoir le gouvernement angolais et l'UNITA (L'Union Nationale pour l'indépendance Total en Angola), d'un accord de cessez-le-feu baptisé « Memorandum of Understanding Addendum » au protocole de Lusaka pour mettre fin aux hostilités et à la résolution des problèmes militaires principaux sous le protocole de Lusaka.

Dans l'intention de remplacer les annexes 3 et 4 du protocole de Lusaka qui demeure pour les deux parties le cadre mutuel et légitime pour la paix en Angola: l'accord de cessez-le-feu se définit ainsi :

- Une loi d'amnistie pour tous les crimes commis dans le cadre des conflits à main armée.
- Les modalités du cessez-le-feu
- Le désengagement, la division et la conclusion de la démilitarisation des forces militaires de l'UNITA.
- L'intégration des généraux, des officiers supérieurs, des capitaines, des sous-officiers, des sergents et les hommes en fonction des postes vacants.
- L'intégration des généraux et des officiers supérieurs de l'UNITA dans la police nationale.
- Démobilisation du reste du personnel militaire de l'UNITA et de la disparition des forces armées de l'UNITA.
- Réintégration professionnelle des anciens militaires de l'UNITA.

STRUCTURES

INSTITUTIONNELLES

Deux structures institutionnelles ont été établies pour assurer la coordination et la gestion de ce processus: une commission militaire commune (JMC) et un groupe technique (TG). La JMC est chargée de promouvoir et de surveiller la mise en œuvre totale du «Memorandum of Understanding». Elle est dirigée par un représentant militaire du gouvernement (président et un membre exécutif)

et un représentant militaire de l'UNITA (membre exécutif). En tant qu'observateur permanents, la JMC, compte un représentant militaire de chaque pays observateur du "troïka" (Portugal, Etats Unis, la Russie). La TG a pour responsabilités principales d'aider la JMC dans l'exercice de ses fonctions en élaborant parmi d'autres des emplois du temps détaillés pour des activités précises à entreprendre. Le TG est composé de 20 expert-militaires provenant des forces armées et de l'UNITA. Les pays observateurs, en plus de l'Angola contribuent chacun jusqu'à 10 experts-militaires au TG. Actuellement, neuf TG régionaux ont été créés.

L'accord n'a pas prévu une troisième structure officielle de contrôle et de vérification (comme était le cas du mandat des Nations Unies sous le protocole de Lusaka qui avait créé l'UNAVEMIII). Les deux parties ont en fait eu recours à une structure institutionnelle, similaire à celle utilisée entre 1991-1992, quand les belligérants sous la Commission Commune Politique et Militaire (CCPM) étaient chargés de la vérification et du respect du processus de démobilisation définies en 1991 dans l'accord de «Bicesse Peace».

Le «Memorandum of Understanding» prend en charge le cantonnement, la démilitarisation et la démobilisation (QDD) d'un total de 50,000 troupes de l'UNITA. En plus 300,000 membres de familles doivent être installés dans les endroits en face des

périphériques de l'Assemblée. Ce chiffre a été révisé à la hausse plusieurs fois et à partir de 27 locaux des cantons définis dans le «Memorandum of Understanding» 35 emplacements sont élargis récemment dans 15 des 18 provinces angolaises. L'emploi du temps a aussi, subi plusieurs modifications. Le processus du CDD, en particulier, a pris du retard à cause des contraintes techniques et logistiques. Par conséquent, au lieu de commencer juste le jour qui suivait la signature du «Memorandum of Understanding» le 4 avril, le processus a commencé officiellement le 20 avril, date de la première réunion officielle du JMC. Le 20 avril a été donc choisi comme DD+001 et 21 avril, le début du QDD (DD+002). Selon ce nouveau programme, le processus horaire devrait prendre fin le 7 juin (DD+047). Les tableaux ci-dessous, basés sur les communiqués de la presse par la JMC, montre comment le processus s'est déroulé jusqu'à ce stade.

DEFIS ET CONTRAINTES

Le processus du QDD en Angola a progressé avec une vitesse inhabituelle, dans une large mesure, sur une réflexion des conditions militaires qui prévalent à la fin de la guerre. Au niveau politique, la commission de la direction de l'UNITA a été constante dans ses désirs de mettre fin à la guerre et de respecter ses engagement vis-à-vis du «Memorandum of Understanding». Aucune violation du cessez-le-feu n'a été signalée et le cantonnement des forces militaires de l'UNITA, dans

2 The parties reiterate their unequivocal acceptance of the validity of the relevant legal and political instruments, in particular, the Lusaka Protocol and the resolutions of the United Nations' Security Council relative to the Angolan Peace Process.

TABLEAU 1: CANTONNEMENT DES FORCES DE L'UNITA ET LES MEMBRES DE FAMILLES, DD+033

	24 avril	1er mai	5mai	8 mai	11mai	15 mai	17mai	21mai	24 mai
Soldats de l'UNITA	11,868	24,553	32,208	39,250	42,153	51,354	55,618	65,343	67,967
Membre de famille	12,202	33,697	57,073	71,575	73,800	91,234	106,763	145,819	159,659
Total	24,070	58,250	89,281	110,825	115,953	142,588	162,381	211,162	227,626

Les Defis de Paix en Angola

une grande mesure s'est déroulé en ordre.

Cependant, due partiellement à la vitesse avec laquelle le cantonnement des troupes a été faite et aussi en raison du manque d'une planification adéquate, des ressources et d'une aptitude logistique de la part du gouvernement angolais, la situation dans les locaux des cantons est jugée critique par plusieurs agences humanitaires. La JMC venait récemment de reconnaître qu'à leur arrivée dans les camps, les forces armées de l'UNITA souffrent de sérieux problèmes de malnutrition et de maladie. Cette situation critique menace aussi les locaux environnant les camps, où vivent 159,659 membres de familles. L'éloignement et l'inaccessibilité de plusieurs cantons ont aussi aggravé la situation.

En ce qui concerne le processus de démilitarisation, des plaintes ont été portées concernant la différence inquiétante entre le nombre de troupes dans les camps et le

nombre d'armes qui a été récupéré. (Voir tableau 2). Ceci constitue un élément clé du processus du QDD et la garantie pour une paix à court terme. Le manque d'une aptitude logistique adéquate dans les cantons pour recueillir des informations d'identifications personnelles et pour l'enregistrement et la vérification des armes, a contribué au retardement du processus du désarmement. En plus, les observateurs de ce processus craignent que l'UNITA ne respecterait pas la livraison des armes, cela pour s'assurer que le processus soit terminé une fois pour de bon. En

dépit du fait que le retour à la guerre n'est pas du tout envisageable en ce moment-ci, la circulation libre des armes suscite des inquiétudes surtout d'une autre déclenchement possible du banditisme et du pillage.

TABLEAU 2: LA DEMILITARISATION DE L'UNITA (ARMES REMISES LE 22 MAI)

Province	Nombre de cantons	Nombre d'armes
Uige	2	2,479
Zaire	1	312
Bengo	2	754
Kuanza-Norte	1	966
Malange	2	1,327
Lunda Norte	2	1,212
Lunda Sul	2	614
Moxico	3	728
Huambo	5	4,448
Bie	3	1,727
Benguela	5	4,697
Kuanza Sul	2	2,066
Huila	1	1,642
Kunene	1	217
Kuando Kubango	3	1,988
TOTALS	35	25,177

Le Programme d'Action des Nations Unies sur les Petites Armes: En impliquant la société civile

Richard Mugisha

La conférence des Nations Unies organisée en juillet 2002 sur les petites armes, était le premier pas dans la bonne voie pour une suivie dans le contrôle des petites armes. Ainsi la vitesse parcourue doit être maintenue.

Le plus grand défi maintenant, est l'interprétation du programme d'action des Nations Unies sur les petites armes. La plupart de ses clauses sont vagues, ce qui pourrait entraîner des failles qui empêcheraient leur application.

Cependant, le programme d'action définit clairement pour les organisations de la Société civile le rôle œuvrer dans le but de soutenir les efforts qui visent à contrôler la prolifération et l'usage abusif des petites armes.

Par exemple, les ONG devront essayer d'interpréter les initiatives en langues locales pour le public et encourager également d'autres pays à faire de même. Ceci va faciliter la prise de conscience et la dissémination des informations. Rappelons-nous qu'il y a plusieurs groupes ethniques, de langues et de dialectes en Afrique. Ceci représente le tissu social qui doit être respecté à tout moment. Toute initiative sur les petites armes doit

être assez compréhensive pour qu'elle bénéficie les communautés.

Les ONG joueront un rôle majeur dans le contrôle de l'application du programme d'action. Des évaluations périodiques seront nécessaires. Elles doivent être menées parallèlement avec les programmes de recherche, de plaidoyer, de prise de conscience et de l'éducation du public.

« J'ai souvent dit que la guerre est la pire ennemie du développement et que le développement compréhensif est la meilleure voie pour la prévention du conflit à long terme. Presque le travail entier des Nations Unies est d'une manière ou d'une autre, axé sur l'élimination du cycle vicieux de dépravation et de conflit, en vue de le remplacer par un cycle vertueux de développement et de paix »

Kofi Annan: Secrétaire Général des Nations Unies.

Les Mesures du Contrôle des Petites Armes

Mise à jour de l'Application

Le protocole des Nations Unies sur les armes à feu illicite

Le protocole de l'ONU sur les armes à feu a été adopté en mai 2001 en tant que complément à la convention des Nations Unies sur les crimes organisés sur le plan transnational. Le protocole engage légalement les membres et comporte des mesures destinées à mettre fin au trafic et la fabrication illégale des armes à feu au niveau international. Les dispositions principales du protocole comprennent:

- les étalons internationaux pour le marquage des armes pendant la fabrication et l'importation
- la criminalisation de la fabrication illégale, le trafic ou la possession en tant que partie constitutive de la loi nationale.
- la confiscation des armes illégales et leur désamorçage ou destruction.
- des systèmes de référence pour le contrôle des importations et exportations y compris les certificats de fin d'usage.
- les systèmes pour l'enregistrement et la délivrance des permis aux commerçants d'armes.
- la circulation des informations, la formation et l'aide technique.

Les deux premiers à ratifier le protocole sont le Mali et le Burkina Faso. Six autres pays africains avaient signé le protocole au 1er juin 2002.

Le programme des Nations Unies pour l'action sur les petites armes

Le programme de l'ONU pour l'action sur les petites armes est le document issu de la conférence de l'ONU sur les petites armes du 11 juillet 2001. Le programme d'action expose une série de mesures qui devraient être adopter sur les plans national, régional et international pour contrôler les petites armes afin d'éviter le trafic illicite. Bien que le programme d'action n'a pas de soutien légal, il a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale de l'ONU, ainsi constituant une étape importante dans les efforts pour

- Le protocole des Nations Unies sur les armes à feu illicite
- Le programmes des Nations Unies pour l'action sur les petites armes
- Le protocole de SADC sur les armes à feu
- ERYTHREE: La démobilisation
- Kenya : La destruction des armes confisquées
- Tanzanie: L'application du programme national sur les petites armes.
- Le traité sur l'interdiction des mines anti-personnelles

parvenir à un programme global et commun pour contrôler les petites armes.

Les dispositions principales du programme d'action comportent:

- l'établissement des agences nationales pour la coordination.
- La législation et les règlements pour contrôler l'importation et l'exportation des armes.
- Le protocole de l'ONU sur les armes à feu.
- Le programme d'action de l'ONU sur les armes
- Le protocole de la SADC sur les armes à feu
- La démobilisation en Erythrée.
- Kenya : la destruction des armes confisquées.
- L'application du plan national tanzanien
- Le traité sur l'interdiction des mines
- La collection et la destruction du surplus des armes
- La criminalisation des violations des embargos sur les armes et la fabrication, la progression e l'usage illégal des armes
- La gestion du stock d'armes de l'Etat.
- Le contrôle du commerce d'armes.
- la étalons internationaux pour le contrôle et le marquage des armes
- le soutien à l'aide technique, la mise en place des moyens de résolution, et la formation

- les réunions biennales sur le progrès (2003 et 2005)
- la conférence pour la mise en revue de 2006
- les rapports nationaux annuels à l'ONU.

Un groupe d'experts a été formé pour discuter la possibilité de constituer un régime international pour le contrôle. D'abord, il se réunirait trois fois en juillet 2002, avant de présenter son rapport à l'Assemblée Générale de l'ONU en 2004.

Le protocole de SADC sur les armes à feu

A ce jour, trois état membres ont ratifié le protocole de la communauté sud-africaine pour le développement (SADC) sur le contrôle d'armes à feu, des munitions et d'autres accessoires. Le protocole rentrera en vigueur après la ratification du tiers des 14 Etats membres de la SADC.

Le réseau de la société civile en Afrique de l'Ouest

Une réunion des organisations de la société civile en Afrique de l'Ouest a abouti au lancement du réseau ouest africain d'action sur les petites armes (WAANSA), un réseau régional qui fait partie du réseau international d'action sur les petites armes (IANSA). La conférence a regroupé les ONG de plusieurs Etats de l'Afrique de l'Ouest pour aborder certains problèmes concernant la sécurité et les



Small arms control measures - Implementation Updates

petites armes, la prévention des conflits et la réforme du secteur de sécurité. Un groupe de coordination constituant des représentants des ONG venant du Ghana, de la Guinée-Bissau, du Libéria, du Niger, du Nigérian, du Mali, du Sénégal et de la Sierra Léone, va établir certains points principaux pour recueillir et échanger des informations avec ses membres sur tous les aspects du commerce illégal des petites armes. (IRIN, le 22 mai 2002)

ERYTHREE: La démobilisation La première phase de la démobilisation de 5000 soldats érythréenne dans un projet pilote, débuté en mai, a précédé celle de 200,000 hommes et femmes.

Kenya: La destruction des armes confisquées Le gouvernement kenyan a annoncé des mesures visant à détruire approximativement 20,000 armes confisquées. La destruction des armes aura lieu lors d'une cérémonie publique plus tard cette année. Le gouvernement kenyan a aussi ré-affirmé son engagement pour adresser la question de la prolifération des petites armes et armes légères. Le Kenya National Focal Point (KNFP), était établie



P O Box 3243, Addis Ababa, Ethiopia
Tel: +251 151 3822 Fax: +251 151 9321
email: oau-ews@telecom.net.et

Veuillez visiter le site web de l'OUA sur les armes de petit calibre à: www.small-arms.co.za et le site ISS mise à jour: www.iss.co.za

Ce bulletin est financé par les donateurs au Programme de la Gestion des Armes à l'Institut for Security Studies (Institut pour l'étude de Sécurité)



ISS Arms Management Programme,
P O Box 1787, Brooklyn Square, Pretoria 0075.
Tel: +27 12 346 9500 Fax: +27 12 460 0998
email: iss@iss.co.za



comme une initiative interministérielle pour coordonner et mettre en exécution les politiques et les programmes destinées à combattre le commerce illicite des petites armes et armes légères et la mise en revue de la loi nationale sur les armes à feu qui est actuellement en cours.

Tanzanie: L'application du programme national sur les petites armes. Le gouvernement tanzanien se lance dans l'application de son programme

national pour gérer les armes dans le pays. Le programme, élaboré en trois volets a été initié en février 2002. Une enquête pour mesurer les attitudes la perception des communautés concernant les petites armes a été menée en 2001. Les résultats ont été publiés par l'Institute of Security Studies et Saferworld en mars 2002. (La publication est disponible sur le site- www.iss.co.za)

Le traité sur l'interdiction des mines anti-personnelles A partir du 25 mai 2002, 48 pays africains étaient membres du traité sur l'interdiction des mines. La République Démocratique du Congo est le pays le plus récent à y adhérer (2 mai 2002). La République centrafricaine, L'île Comores, l'Égypte, la Libye, le Maroc, et la Somalie sont les pays africains qui ne font pas encore partie du traité.

Huit années

d'opérations Rachel

Les services de la police mozambicaine et sud-africaine viennent de terminer le plus récent de leurs efforts conjugués pour détruire les armes récupérées au Mozambique. L'opération Rachel 8 (1) a pris trois semaines en mai pour s'achever. Organisée dans huit des dix provinces, l'opération conjointe de la police a permis de localiser et de détruire plus de 2200 armes à feu et 1,2 millions de cartouches.

Le programme de l'opération Rachel a débuté en 1999 en tant que moyen pour détruire les armes abandonnées en Mozambique à la fin de la guerre civile. Les opérations se sont déroulées beaucoup plus loin dans le pays, loin de ses frontières avec l'Afrique du Sud et même dans les endroits plus éloignés. Jusqu'à présent, 18 opérations ont été menées et 21 600 armes à feu, 1 610 mines antipersonnelles et 5,1 millions de cartouches ont été récupérées (voir tableau).

La réussite des opérations dépend de la coopération étroite avec les communautés locales qui possèdent des informations sur les armes dans la région. Ces informations aident à repérer des points de repère des armes achetées dans la région. Pourvus de ces informations, les équipes y sont envoyées pour détruire les armes, les munitions et les explosifs. Avec le financement de l'Union Européenne et du soutien de secteur privé fourni par delta Motor Corporation de l'Afrique de Sud, l'Opération Rachel continuera en 2002.

Tableau: Armes détruites 1995 - 2002

Armes détruites	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002 (to May)
Petites armes et Armes légères	1,127	488	5,683	4,388	2,314	1,532	1,380	2,246
Mines Antipersonnelles	95	577	362	410	28	51	46	4
Munitions	23,531	136,639	3,000,000	155,314	108,937	85,112	177,000	1,200,000